

Le Parlement européen et l'avenir de l'Europe : Colloque du 21-9-1977

L'Université serait-elle la mémoire des hommes politiques ? Au printemps, l'élection du Parlement européen prévoyait un débat passionné. Puis le silence, presque l'oubli, comme si la décision, si contestée, de l'élection au suffrage universel fermait définitivement le dossier. A la polémique succède pourtant la réflexion, comme le montra le Colloque que POUVOIRS a organisé avec l'Université de Paris X Nanterre et le Centre d'Etudes des Communautés européennes.

Universitaires et hommes politiques se sont retrouvés le mercredi 21 septembre 1977 à Nanterre pour dresser le bilan des affrontements et esquisser l'avenir de l'Assemblée de Strasbourg.

La querelle juridique a fait rage. Qu'en retenir ? Hubert Thierry, professeur à l'Université de Paris X, présenta un rapport introductif pour distinguer les questions de légalité des batailles de légitimité. « Si le préfet de Strasbourg voulait faire disperser une Assemblée européenne élue au suffrage universel, aucun Mirabeau ne pourrait invoquer la volonté du peuple. » Le peuple européen n'existe pas, et les élus ne représenteront que les peuples des Etats. Le débat aborda ensuite les garanties contre une extension des compétences de l'Assemblée européenne. L. Cartou, professeur à Paris V, estima exagéré d'imposer dans ce cas une révision de la Constitution française. « Il serait plus facile de céder l'Alsace et la Lorraine que le droit de percevoir une taxe. » Pierre-Henri Teitgen, directeur du Centre d'Etudes universitaires des Communautés européennes, s'est élevé contre les exagérations du débat sur un traité ratifié depuis vingt ans. « C'est le papa et la maman mettant au monde un enfant et proclamant : nous voulons bien le bébé, tout le bébé, mais rien que le bébé. » Il est normal que la répartition des compétences européennes évolue entre les différentes institutions (Conseil, Commission, Parlement européen). Jean Gicquel s'est accordé avec ses collègues pour estimer que l'évolution des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg se ferait moins au détriment des Etats qu'à celui de Bruxelles. Léo Hamon souligna cependant qu'une telle évolution supprimerait le verrou de l'unanimité ou des majorités qualifiées.

Les divisions entre hommes politiques ont été plus vives. Elles ne correspondent pas aux clivages habituels entre la droite et la gauche, comme le souligna Hugues Portelli dans son rapport introductif. J. Mallet, conseiller national du CDS pour les questions européennes, a mis l'accent sur l'incompatibilité entre l'union de la gauche et la Communauté européenne. « La logique communiste est une logique de rupture de l'économie de marché. C'est la logique du socialisme dans un seul pays, celle de Staline. » Se félicitant du regroupement fédéral entre démocrates-chrétiens belges, italiens, allemands et français, J. Mallet précisa que le parti populaire qui les regroupe sous la présidence du Premier ministre belge Léo Tindemans « avance vers la définition d'un programme commun européen ».

« Il n'y aura pas de programme commun des communistes européens », répondit en écho Jacques Denis, membre du bureau politique du PCF qui nota que les Allemands pèsent d'un poids déterminant dans les regroupements des conservateurs ou des socialistes. Jean-Pierre Cot, député socialiste de Savoie, estima au contraire qu'un « combat purement national est impossible pour construire le socialisme ». Un Parlement européen élu au suffrage universel permettrait à ses yeux de « populariser les positions de la gauche française très mal comprises chez nos partenaires européens ». De surcroît, il craint « beaucoup plus la pénombre des couloirs de Bruxelles que la lumière des débats de Strasbourg ». Didier Motchane, animateur du CERES, est plus réservé. La naissance de l'Europe a correspondu à « la domination d'une configuration politique précise : la troisième force », et aujourd'hui, « l'Europe sert de ligne de retraite politique à ceux qui doivent reculer devant l'union de la gauche ».

Les gaullistes ne sont pas plus unis que les socialistes. Pierre Dabezies, directeur de l'UER de Sciences politiques de Paris I, a stigmatisé « l'Europe nordique, l'Europe américaine », ajoutant : « Je n'irai pas tout à fait jusqu'à dire, comme mon ami Alexandre Sanguinetti, que Bonn c'est Vichy. » Jean de Lipkowski, responsable des Affaires étrangères du RPR, s'est refusé à entrer dans la querelle doctrinale, préférant noter qu'« aucun parlementaire européen n'a jamais invoqué l'intérêt européen au-dessus de son intérêt national » et espérant que l'élection au suffrage universel fasse « naître une conscience européenne » sans trop y croire.

Cette note pessimiste était accentuée par une interrogation sur les futures élections européennes. Jacques Huntzinger, professeur à l'Université de Besançon, a souligné que les chances de voir le Parlement élu en 1978 s'atténuent chaque jour. L'Italie hésite quant au nombre de régions auquel le scrutin s'appliquerait, la Belgique bute sur la représentation de Bruxelles, le Danemark est réticent, la RFA n'a pas choisi entre une liste nationale ou des listes par Land. Quant à la Grande-Bretagne, elle refusera presque certainement de définir son mode de scrutin d'ici juin 1978. Les libéraux refusent un système majoritaire. Et les travaillistes perdraient leur pouvoir sans le soutien libéral et leur unité avec un scrutin proportionnel. A cet égard, la France, même divisée, se trouve à l'avant-garde de l'Europe, ayant défini des élections que ses partenaires craignent ou refusent.